



## Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

« Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école ». (LIP, art. 81.3)

Tenir compte des sections concernant les actes de violence à caractère sexuel dans l'évaluation de votre plan de lutte. Considérer également la section portant sur l'intimidation ou la violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale.

Nom de l'établissement :

Date d'évaluation du plan de lutte :

Date du CE :

Année scolaire :

### Évaluation des éléments du plan de lutte

Analyse de la situation (portrait)

Pistes de questionnement :

- Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle?
- Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation?
- Est-ce que les sources de données utilisées sont multiples et variées (ex : données de perception, questionnaires validés, données SPI...)?

Commentaires :

Actions à poser afin de mettre à jour le portrait de situation :

## Mesures de prévention

Pistes de questionnement :

- Les mesures choisies ont-elles été mises en œuvre?
  - Les mesures choisies respectent-elles les conditions d'efficacité ? (planifiées de manière concertée, appropriées au niveau de développement, engageantes pour les élèves, continues et réinvesties en cours d'année)
  - Les mesures choisies tiennent compte de la réalité du milieu et des ressources disponibles?
  - Les mesures prévoient la formation d'un 2<sup>e</sup> intervenant, qu'une personne formée VACS et SEXTO (secondaire)?
- 

Commentaires :

- 
- Les mesures tiennent compte des priorités? Si oui, comment?
- 

Cet élément est : à maintenir tel quel  à modifier

Modifications à apporter :

## Collaboration des parents

Pistes de questionnement :

- Les mesures facilitent-elle la participation des parents?
  - Les parents sont-ils bien informés du contenu du plan de lutte?
  - Les parents sont-ils impliqués dans la recherche de solutions à la suite d'une situation?
- 

Commentaires :

---

Cet élément est : à maintenir tel quel  à modifier

Modifications à apporter:

## Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Pistes de questionnement :

- Les modalités sont-elles efficaces et suffisantes?
- Les modalités ont-elles été diffusées?

---

Commentaires :

---

Cet élément est : à maintenir tel quel  à modifier

Modifications à apporter :

## Mesures visant à assurer la confidentialité

Pistes de questionnement :

- Les mesures mises en place sont-elles efficaces et suffisantes?
  - La confidentialité est-elle assurée lors des situations?
  - Est-ce que les informations recueillis sont conservées adéquatement afin de respecter la confidentialité?
- 

Commentaires :

---

Cet élément est : à maintenir tel quel  à modifier

Modifications à apporter :

Actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Est-ce que le personnel connaît les actions à mettre en place selon leur rôle (1er et 2e intervenant)?
  - Est-ce que tous les membres du personnel mettent en place les actions rapidement et efficacement?
  - Est-ce que le protocole d'intervention VACS est diffusé et appliqué par le personnel?
- 

Commentaires :

---

Cet élément est : à maintenir tel quel  à modifier

Modifications à apporter :

Mesures de soutien ou d'encadrement (pour tous les élèves impliqués)

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ? À développer des compétences dans leur pouvoir d'agir?
  - Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements et de nouvelles compétences?
  - Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué?
- 

Commentaires :

---

Cet élément est : à maintenir tel quel  à modifier

Modifications à apporter:

## Sanctions disciplinaires

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité?
  - Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveaux ? (Comportements de remplacement)
  - Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes?
- 

Commentaires :

---

Cet élément est : à maintenir tel quel  à modifier

Modifications à apporter :

## Suivi des signalements et des plaintes

Pistes de questionnement :

- Les mesures sont-elles appliquées systématiquement et de façon efficace ?
- La consignation des événements et des interventions a-t-elle été réalisée ?

Commentaires :

---

Cet élément est : à maintenir tel quel  à modifier

Modifications à apporter :

## Autres actions spécifiques aux violences à caractère sexuel

1° des activités de formations obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ;

Pistes de questionnement :

La formation individuelle obligatoire a-t-elle été offerte à l'ensemble du personnel, en début ou en cours d'année?

La direction s'est-elle assurée que tout son personnel avait suivi la formation?

Le suivi des formations a-t-il été effectué dans l'outil prévu? (Formulaire engagement Intranet)

Commentaires :

---

2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel. Pistes de questionnement :

- Des mesures de sécurité spécifiques ont-elles été identifiées concernant la prévention des VACS?
- Les mesures de sécurité sont-elles appliquées tel que prévu dans le plan de lutte?

Commentaires :

---

Cet élément est : à maintenir tel quel  à modifier

Modifications à apporter: